

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des AMAMCS pour 2020 et 2021

Les membres des Amis du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation écrite faite par le conseil d'administration (circulaire du 17 décembre 2021), le samedi 8 janvier 2022 à 17 heures à l'Auditorium du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg.

L'assemblée est présidée par M. Pierre Fickinger, président, assisté de M. Pierre Lorentz, vice-président.

Il a été établi une feuille de présence pour tous les membres présents en leurs noms et/ou aux noms de ceux des adhérents ayant établi un pouvoir.

Ladite feuille de présence permet de constater que 70 membres de l'association ayant acquitté leur cotisation pour les années 2020 et 2021 sont présents et 41 représentés par des pouvoirs réguliers, soit au total 111 personnes.

L'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant, fixé dans la convocation :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 janvier 2020,
- 2) Rapport moral du président M. Pierre Fickinger pour les années 2020 et 2021,
- 3) Rapport et compte-rendu des exercices 2020 et 2021 par le président en l'absence de la trésorière Mme Françoise Huck,
- 4) Décharge au conseil d'administration,
- 5) Élection ou renouvellement de 8 membres du conseil d'administration,
- 6) Fixation des cotisations pour l'année 2022,
- 7) Calendrier prévisionnel des activités des AMAMCS pour l'année 2022,
- 8) Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg : bilan et perspectives par M. Paul Lang, Mme Estelle Pietrzyk, Mme Barbara Forest et Mme Anna Millers.

Allocution de bienvenue :

M. Pierre Fickinger, président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents pour leur participation à l'Assemblée Générale. Il les remercie pour leur fidélité malgré les difficultés liées à la crise sanitaire. Il remercie également tous les membres du conseil d'administration pour leur engagement et leurs différentes propositions pour garder un lien avec les adhérents pendant le confinement et la fermeture des musées. Il remercie plus particulièrement Mme Nadya Cornu qui a justement permis à l'association de rester en contact avec les membres par courrier électronique. M. Pierre Lorentz est également remercié pour le PowerPoint illustrant les activités des 2 dernières années ainsi que l'énorme travail de remise à jour de notre site internet.

Il remercie M. Paul Lang, le directeur des Musées de Strasbourg, Mme Estelle Pietrzyk, conservatrice en chef du MAMCS ainsi que Mme Barbara Forest et Mme Anna Millers, conservatrices au MAMCS pour leur présence et leur participation active.

- 1) **Approbation du procès-verbal** de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2020 :

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2020, envoyé à tous les membres de l'association est adopté à l'unanimité.

2) **Rapport moral du président** pour les années 2020 et 2021 :

M. Pierre Fickinger donne lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé illustré par un PowerPoint préparé par M. Pierre Lorentz présentant les nombreuses activités de l'association (lien pour accéder au document annexé au présent procès-verbal).

3) **Rapport et compte-rendu financier** pour les années 2020 et 2021 :

Le président présente les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et répond aux questions (document disponible dans le lien du PowerPoint annexé au présent procès-verbal).

4) **Décharge au conseil d'administration** :

Le président soumet alors au vote de l'Assemblée la résolution suivante :

« L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du président et le rapport financier approuve ces rapports et donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion de l'exercice des années 2020 et 2021. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

5) **Élection ou renouvellement** de huit membres du conseil d'administration :

Les mandats de Mmes Nadya Cornu, Dominique Feil et M. Pierre Fickinger pour l'année 2020 ainsi que de Mmes Nicole Champy, Mireille Nonnenmacher et Mrs Alfred Koering, Pierre Lorentz, Jean-Louis Mandel pour l'année 2021 sont venus à échéance. Les sortants sont candidats à leur renouvellement ; nous n'avons pas enregistré de candidature.

Il est procédé aux votes, à l'issue desquels les huit personnes sont élues à l'unanimité pour une durée de trois ans venant à échéance le 31 janvier 2024 pour les premiers et le 31 janvier 2025 pour les seconds.

6) **Fixation des cotisations** pour l'année 2022 :

Les cotisations annuelles sont fixées à :

- 40€ pour les membres adhérents ;
- 100€ et plus pour les membres bienfaiteurs ;
- 8€ pour les scolaires et étudiants ;

L'assemblée décide de reconduire ces taux pour l'année 2022.

Sur ces montants, sont fiscalement déductibles : 25€ sur la cotisation adhérent (40€) et 100€ sur la cotisation de bienfaiteur.

7) **M. Pierre Lorentz**, vice-président de l'association présente les acquisitions des deux dernières années puis le nouveau site internet des AMAMCS : www.amamcs.net

8) **Calendrier prévisionnel** des activités des AMAMCS pour l'année 2022 :

Le président donne connaissance à l'Assemblée des activités projetées pour l'année 2022 (conférences, excursions et voyages, activités diverses). Ces informations seront disponibles sur le site internet des AMAMCS et dans le PowerPoint dont le lien est en annexe.

9) **Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg ; bilan et perspectives :**

Le président donne la parole à M. Paul Lang, directeur des Musées de Strasbourg, à Mme Estelle Pietrzyk, à Mme Barbara Forest et à Mme Anna Millers, conservatrices du MAMCS qui font le bilan des acquisitions, des dons et des expositions puis présentent le programme des expositions à venir.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée à 19h30 et remercie les membres présents pour leur fidélité à l'association.

Fait à Strasbourg, le 8 janvier 2022

le président :
signé : Pierre Fickinger

la secrétaire :
signé : Nadya Cornu

Annexes :

- circulaire du 17 décembre 2021 portant convocation à l'assemblée générale ordinaire
- lien pour accéder au
 - rapport moral du président pour les années 2020 et 2021
 - comptes des exercices 2020 et 2021
 - calendrier prévisionnel pour l'année 2022